

L'avis de MeyDIA (suite)

Qualité de l'air

Emissions de CO₂

La commune a établi en juin 2020 que le gaz était l'énergie la plus émettrice de CO₂ : près de 50% de l'énergie consommée est du gaz et cela représente 80% des émissions de CO₂ de la commune. Il est donc primordial que la commune remplace le gaz par la chaleur issue du futur réseau de chaleur urbain venant d'Athador (très vertueux puisque composé à 85% d'énergies renouvelables : la chaleur fatale issue de la combustion des déchets) dès que possible en raccordant tous ses bâtiments à proximité du réseau, en travaillant avec les copropriétés et le Département et ses 2 collègues Lionel Terray et Buclos qui sont à proximité du futur réseau de chaleur. Dans le même temps, il va falloir qu'elle diminue fortement sa consommation de gaz conventionnel.

Le chauffage au bois

En hiver, le chauffage au bois contribue fortement à la pollution de l'air par les particules fines : il peut représenter jusqu'à 75% des émissions de particules fines en pic de pollution hivernal et environ 55% toute l'année en moyenne. Dans la métropole grenobloise, 3 à 7% des décès (soit 114 morts environ) et 3 à 10% des nouveaux cas de cancer du poumon sont imputables chaque année à la pollution aux particules fines.

La prime Air Bois de la Metro de 1 600 € (2 000 € selon les ressources du foyer) est attribuée en remplacement d'un appareil de chauffage au bois d'avant 2002 par un appareil doté du label "flamme verte 7 étoiles". L'objectif est de remplacer 1/3 des appareils non performants dans un délai de 5 ans pour réduire de 10 % l'émission de particules fines... Alors, devant ces objectifs peu ambitieux, faut-il aller vers l'interdiction pure et simple des appareils au bois non performants moyennant des aides plus importantes calculées sur les revenus ?

A Gières, la commune a embauché des emplois d'été qui ont fait du porte-à-porte afin d'établir un diagnostic très fin du gisement de cheminées à remplacer sur la commune d'une part et de communiquer d'autre part auprès des habitants sur l'existence de la prime air-bois. La Métropole disposant de chiffres "grosse maille", les communes ont un rôle essentiel à jouer afin d'affiner les études. Disposer d'un diagnostic précis est un préalable indispensable afin de calibrer les budgets et les moyens pour parvenir à l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air. A quand une action complémentaire à celle de la Métropole, quelle que soit sa forme, par la commune ?

L'éclairage public



S'il n'est pas le plus émetteur de Co₂, l'éclairage public est une source très importante d'économies d'énergie. Actuellement, l'éclairage public pèse 25% de la consommation d'électricité de la commune pour près de 200 000€ par an. A Meylan, du fait de l'incurie de la majorité municipale de droite depuis 20 ans, seuls

6% des lampadaires sont des LED. La commune consacre désormais 1 million d'euros pour moderniser l'éclairage public, avec à la clé 73% d'économie d'énergie.

Mais il faudra encore 2 millions supplémentaires pour moderniser tout le parc, à horizon 2035. Ce sera à la Métropole de relever ce défi car elle va prochainement récupérer la compétence de l'éclairage public. En effet, les lampadaires sont des accessoires de voirie, or la voirie est désormais sous gestion métropolitaine.

Une alimentation durable

L'alimentation compte pour un quart de l'empreinte carbone des Français et c'est le premier poste responsable de l'émission de GES. Elle contribue massivement à la pollution de l'air, à la dégradation des sols et à l'épuisement des ressources en eau. Elle participe à la diminution de la biodiversité, consomme trop de ressources énergétiques et produit du gaspillage. Les communes doivent avoir une démarche volontariste pour engager une transformation durable de notre alimentation.



La restauration collective

C'est un levier prioritaire d'action. L'accent n'est plus seulement mis sur le prix, mais sur la proximité, la saisonnalité et la qualité des produits. Instauration de bio/local dans les assiettes, repas végétariens, augmentation des aliments de saison, lutte contre le gaspillage alimentaire, la commune est engagée sur le terrain dans les cantines scolaires et les crèches, il faut poursuivre. La commune doit présenter un plan pour atteindre rapidement 100% de bio ou de local dans les cantines scolaires et réfléchir à la place de la viande, denrée qui émet indirectement beaucoup de CO₂.

Marchés.



Il faut encourager l'installation de marchés de producteurs et de marchés bio permettant d'offrir une alimentation locale et saine. La tenue d'un deuxième marché bio sur le place des Tuilleaux le jeudi va dans le bon sens.

Fermes /Maraîchage

La Métropole a lancé un appel à projets pour mettre en valeur des terrains agricoles dont elle a fait l'acquisition sur la plaine de la Taillat, un premier lot de 13 hectares pour des projets de productions végétales ou animales en priorité bio et en circuit court, un 2^{ème} lot destiné à la confortation d'exploitations locales. Les baux proposés auront des clauses environnementales.



En bref

Révision du PLUi



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé par le conseil métropolitain en décembre 2019. Le PLUi a fait l'objet d'une révision sous forme d'une modification simplifiée N°1 approuvée par

délibération du Conseil Métropolitain en juillet 2021.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Auvergne Rhône Alpes a fait suspendre l'enquête publique pour la révision n°1 du PLUi qui devait démarrer le lundi 7 février 2022.

La MRAe considère, eu égard aux très nombreuses modifications opérées à l'occasion de cette procédure de révision, et à leur diversité, qu'il est difficile d'appréhender les impacts environnementaux globaux, l'évaluation environnementale n'étant pas assez approfondie dans le rapport du PLUi (notamment recherche de solutions alternatives, mesures d'évitement, de réduction et de compensation).

Un dossier à suivre !

Démolition de la faculté de Pharmacie

Le chantier de démolition du bâtiment de l'ancienne faculté de pharmacie qui date des années 70 et qui n'est plus en fonction depuis 2018 a démarré.



Les travaux de démolition vont durer 9 mois avec au préalable une opération de désamiantage du bâtiment.

Une réunion publique a été organisée le 31 janvier dernier par la mairie.

Bonne initiative, après le magasin éphémère d'Ecomat 38 de vente de matériaux issus du chantier de déconstruction des anciens bureaux Schneider, à nouveau les matériaux issus de la déconstruction du bâtiment seront proposés à la vente sur place pour permettre leur réemploi et réduire l'impact sur l'environnement.

Avec la disparition du bâtiment, et en attendant le démarrage pas avant 2026 de la construction d'un nouvel écoquartier, la commune propose aux habitants d'expérimenter le concept "d'urbanisme transitoire". Il s'agira de redonner vie à ce site en attendant qu'il soit transformé : terrasses éphémères, jardins partagés, événements culturels... Habitants à vous de jouer !

1, imp des Saraméjous
38240 Meylan
ISSN 1243-7530
www.meydia.org

Directeur de la publication :
Philippe Schaar



Soutenez MeyDIA

Je fais un don pour soutenir la parution du journal de MeyDIA

J'adhère à MeyDIA : jeune ou chômeur 5€, Individuel 24€, Couple 38€

Nom :

Adresse :

Chèque à l'ordre de MeyDIA à envoyer à JB. Caillet, 11 chemin de l'ancienne Mairie - Meylan

n°111 | mars 2022



>>> retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet www.meydia.org

démocratie

Urgence climatique : est-il encore temps ?



Alors que l'Accord de Paris appelle à contenir le réchauffement à +2°C à la fin du siècle, nous sommes toujours sur une trajectoire de +3,5 à +4°C. Ce qui a conduit Antonio Guterres, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) à déclarer "l'état d'urgence climatique".

Il nous reste une dizaine d'années pour écarter la menace climatique. Nous ne réduisons pas assez vite nos émissions de gaz à effet de serre (-19% entre 1990 et 2018 en France). Le temps est venu de mener l'action à l'échelon local, méthodiquement, massivement, là où nous vivons et où nous pouvons décider...

Suite au confinement mis en place dans le cadre de l'épidémie mondiale de COVID-19, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) a présenté mi 2020, différentes études qui éclairent sur les modes de vie et les aspirations des Français après cette crise sanitaire. Le confinement a manifestement consolidé un socle consensuel autour du désir de nous

diriger vers une organisation de la vie économique, des modes de vie et de la consommation plus compatibles avec les défis environnementaux.

Les communes et les intercommunalités, même si elles ne peuvent pas à elles seules gagner la bataille du climat, ont néanmoins le pouvoir de réaliser des arbitrages sur les choix stratégiques et structurants dans la lutte contre le changement climatique: urbanisme, grands projets d'aménagement, soutien à l'économie locale, maîtrise énergétique...

Les élus locaux, pris par le quotidien et ses urgences, pensent souvent à trop long terme. Or, c'est maintenant qu'il faut agir car les effets du dérèglement climatique sont déjà là. Avec ce numéro du journal de MeyDIA, nous avons voulu faire un petit tour d'horizon (non exhaustif) des actions engagées, ou pas... par notre commune et par la Métropole. Bonne lecture.

Philippe Schaar
Président

Les dossiers de la commune

►► la commune ◀◀

Urgence climatique : le rôle des collectivités

Le constat

Malgré des prérogatives élargies, les communes sont à la traîne dans leur action climatique. Pour le WWF ou Fonds Mondial pour la Nature, une ONG de protection de l'environnement, *"aucune collectivité n'est alignée sur une trajectoire compatible avec l'objectif de 1,5 °C de réchauffement"*. Dans son rapport ("le défi climatique des villes", 2018), le WWF montre que, sur la base de leurs engagements actuels, les métropoles ont près de quinze ans de retard pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. En 2036, elles auront consommé l'intégralité de leur budget carbone correspondant à un objectif mondial de réchauffement climatique de 2°C.

Les experts de "La Fabrique écologique", un laboratoire d'idées, écrivent eux que : "Les collectivités locales jouent un rôle majeur en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Elles sont responsables directement pour leur patrimoine et leurs compétences de 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), et indirectement de 50 % d'entre elles". Le WWF va plus loin : "70 % de l'empreinte carbone des ménages français provient des secteurs du transport, du logement et de l'alimentation. Or, ce sont des domaines où les collectivités locales ont des prérogatives clés".

Le responsable du programme "villes durables" du WWF, Pierre Cannet, explique que "la ville et le territoire se vivent comme le terrain du réel vis-à-vis de cette transition écologique. Les communes sont sur le front de la mise en œuvre, mais elles sont aussi au front des conséquences de la crise écologique, et doivent faire face aux pollutions et aux enjeux d'adaptation". Pour aller vers des communes plus écologiques, plus résilientes, plus solidaires, les élus municipaux et intercommunaux ont donc un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre des actions, en s'assurant de leur adéquation avec les réalités et les contraintes du terrain et en fédérant les engagements des citoyens. Ce qui est sûr c'est qu'une accélération des efforts doit être opérée à court terme et que les métropoles devront en moyenne doubler les objectifs qu'elles s'étaient déjà fixés à 2030.

L'avis de MeyDIA

Transports

Le secteur du transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France avec 31 % des émissions. En cause, principalement, le recours à la voiture individuelle. Développer l'offre et l'attractivité des transports en commun et des mobilités non polluantes est donc un enjeu majeur.

Dans ce contexte, que penser de l'élargissement de l'A 480 (400 millions d'euros, financés par la société d'autoroutes AREA et l'Etat), infrastructure destinée à favoriser le trafic routier sans que de réelles solutions alternatives n'aient été étudiées pour réduire la congestion automobile à l'entrée de Grenoble ?

Aménagements cyclables et piétons



Oui à la Chronovélo qui traverse la commune, quel progrès pour les cyclistes, mais pas au détriment des autres pistes cyclables de la commune trop peu entretenues (piste cyclable des Buclos par exemple).

Oui aux vélos et aux trottinettes électriques en libre-service sur Inovallée, (à quand l'augmentation du périmètre d'utilisation ?)

Mais à quand ?

- l'installation d'arceaux devant chaque équipement communal et espace

commercial pour laisser les vélos en sécurité ? Encore mieux ; des vélobox sécurisées proches de chaque arrêt de bus pour stationner un vélo le temps d'une demi-journée ou plus, sans abonnement et réservation ? Voilà qui accélérerait les déplacements multimodaux !

- un fléchage des pistes cyclables et des voies pour les piétons (directions, temps de parcours), et une carte des voies et sentiers piétons.

Voitures individuelles

Oui à la mise en place de zones 30 à circulation apaisée sur la commune et à la limitation du stationnement (zones bleues)

Mais à quand ?

- une vraie politique de parkings relais pour favoriser l'intermodalité notamment pour les habitants éloignés des arrêts de la ligne Chrono C1 (Haut-Meylan, mais aussi Charlaix Maupertuis),
- une meilleure mutualisation des parkings avec les entreprises,
- un plan de circulation pour réduire les circulations de transit sur la commune,
- le développement des espaces réservés à l'autopartage (à l'instar de Citiz),
- le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques : comment demander aux habitants qui n'ont pas de garage de passer aux voitures électriques sans ces infrastructures ?

Transports en commun



La mise en place de la ligne Chrono C1 a été un vrai succès. Les Meylanais ont plébiscité l'augmentation de la fréquence des passages et des amplitudes horaires.

Mais depuis le prolongement de la C1 jusqu'à Montbonnot, le quartier du Charlaix Maupertuis n'est desservi en

semaine que par un bus sur 2, avec pour conséquence une fréquence divisée par 2 pour les habitants du quartier. La réalisation d'une voirie le long du gymnase du Charlaix qui permettra de supprimer la fourche au niveau du rond-point de Bavière n'est pas prévue avant l'horizon 2024 pour des contraintes budgétaires. Aucune solution alternative n'a été étudiée.

En ce qui concerne la transformation de la ligne C1 en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), censé apporter les mêmes services qu'un tramway, aucune date n'est avancée.

La ligne T80 qui a remplacé la ligne 6020 s'arrête toujours place de Verdun et est loin de remplir le rôle de ligne structurante pour les habitants du Grésivaudan dont les habitants du Haut-Meylan.

Alors qu'aucun projet d'envergure d'extension du réseau de tram n'est à l'étude, le métrocâble, un transport urbain par câble entre Saint-Martin le Vinoux, et Fontaine, desservant Sassenage et la presqu'île devrait être mis en service en 2024, pour un coût de 65 millions d'euros. Avec quelles perspectives de fréquentation ? Quel impact de la restructuration du réseau de bus associée à ce projet ?

Quid enfin de la mise en œuvre de la gratuité ciblée des transports en commun (populations cibles, week-ends) ?

Isolation thermique

En France, le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation d'énergie et près de 25% des émissions de CO₂.



Sur notre commune, le chantier "PLM" (à l'intersection de l'avenue de Verdun et de l'avenue du Vercors face à Paquet Jardin) a démarré. 500 logements vont sortir de terre ces 3 prochaines années dans des bâtiments dits "BBC" conformes à la réglementation thermique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (RT 2012 -30%).

C'est le dernier projet qui ne sera pas conforme à la nouvelle réglementation environnementale RE2020 applicable au 1/01/2022 car le permis de construire a été déposé avant cette date. Un décalage légal mais très dommageable puisque les immeubles qui vont sortir de terre ces trois prochaines années ne seront pas aux normes d'isolation actuelles...

Dispositif Mur-Mur 2

C'est un programme d'isolation énergétique reconduit par la Métropole qui permet désormais à tous, propriétaires de maisons individuelles ou copropriétés existantes de bénéficier d'aides de la Metro qui a programmé 8,5 millions d'aide pour les 3 prochaines années, notamment pour les copropriétaires modestes ou très modestes. C'est un sujet qui allie justice sociale et transition écologique car plus le ménage est pauvre, plus l'énergie pèse lourd dans ses dépenses.

Certaines communes complètent les aides métropolitaines et nationales, à l'instar de Pont-de-Claix, Echirolles ou encore Eybens. Soit en ciblant les ménages les plus précaires, soit en intégrant aussi les classes moyennes. Ces dernières sont jugées trop aisées pour être fortement aidées mais ne le sont souvent pas assez pour faire face au reste à charge important des rénovations. C'est le cas de nombre de copropriétés dans le quartier des Béalières construites dans les années 84-85 qui reculent devant le coût, le dispositif Mur-Mur 2 se limitant au financement des études de rénovation thermique.

Alors même que la commune de Meylan a déjà fort à faire avec la rénovation thermique de son patrimoine (écoles, piscine, bibliothèques, bâtiments administratifs...), il est important qu'elle soit aux côtés des Meylanais. Elle doit engager une réflexion sur le sujet.

Enfin elle peut envisager une exonération de tout ou partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les habitants qui investissent dans l'isolation de leur maison.

Mais il est clair que sans une action plus affirmée de l'Etat, les programmes d'isolation thermique resteront à un niveau très insuffisant (alors même que l'on sait que cela représente un gisement d'emplois important).

Le bâti communal

Les investissements sur les bâtiments communaux ont cruellement manqué dans la commune depuis 20 ans sous la majorité de droite. La commune a donc pris beaucoup de retard dans les programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Elle s'est mise sur les bons rails en travaillant à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energie, qui va permettre un diagnostic fiable et donner des orientations. Il est temps car la loi impose aux communes de procéder à une amélioration énergétique de 40% à horizon 2030, 50% à horizon 2040 et 60% à horizon 2050, au moins pour tous les bâtiments de plus de 1 000m². A Meylan, cela concerne 15 bâtiments.

Bien que nous soyons conscients que le budget n'est pas illimité, il est primordial que les investissements qui seront réalisés sur les bâtiments communaux soient ordonnés sur les plus énergivores (piscine, groupe Scolaire Mi-Plaine par ordre de priorité) avec des rénovations qui visent à respecter le décret tertiaire en son objectif de 2050 soit -60% de consommation énergétique.

En direct du terrain

►► Métropole ◀◀

En août 2018, le mouvement "Fridays For Future" (manifestations des jeunes chaque vendredi) naissait de l'obstination d'une jeune Suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, décidée à s'exprimer par tous les moyens contre l'inaction de son pays face au réchauffement climatique. Sept mois plus tard, ce mouvement comptait plus de deux millions de jeunes grévistes dans le monde.

MeyDIA a rencontré Marcel, jeune étudiant meylanais de 18 ans, militant à "Fridays for Future".



Quels sont les objectifs du mouvement Fridays for future ?

Nous sommes un mouvement de jeunes qui se mobilisent pour la justice climatique et sociale, la protection de l'environnement et la biodiversité. Notre mouvement est apartisan mais notre lutte est politique. Nous entendons dénoncer l'inaction des Etats face au changement climatique. Toutes nos revendications se fondent sur les données scientifiques actuellement disponibles. Nous nous opposons au libéralisme économique qui encourage la mondialisation responsable d'importantes émissions de gaz à effet de serre notamment du fait des transports et de politiques écocides et anti-sociales. Nous sommes aussi contre le productivisme qui accélère l'épuisement des ressources naturelles et la destruction de la biodiversité. Enfin, il nous semble urgent de sortir du mythe de la croissance, incompatible avec la vie sur terre et nous prônons le concept de sobriété ou post-croissance.

Grenoble capitale verte 2022, vous en pensez quoi ?

Green washing ! Certes à Grenoble on fait des pistes cyclables mais par ailleurs on agrandit l'A480, on continue de construire des centres commerciaux, et le processus de gentrification de certains quartiers populaires se poursuit comme à Berriat Saint-Bruno par exemple...

Vos dernières actions locales ?

Par exemple, nous nous sommes mobilisés pour dénoncer la surconsommation lors du "black Friday", la mise en œuvre de ces grands projets que nous jugeons inutiles polluants, écocides et sans réel intérêt pour la collectivité comme le projet Neyrpic, le projet immobilier de la Buisserate à Saint-Martin-le-Vinoux ou l'agrandissement de l'A 480.

Et vos valeurs ?

Nous nous battons pour la justice sociale et l'équité entre les individus et les groupes sociaux. Les inégalités sociales sont exacerbées par la crise écologique, et agir contre la crise écologique c'est aussi travailler aussi à réduire ces inégalités sociales. Nous reprenons souvent à notre compte la citation *"l'écologie sans la lutte des classes c'est du jardinage..."* Nous considérons la solidarité comme indispensable et nous prônons des valeurs d'inclusivité en luttant contre toute forme de discrimination.

Comment êtes-vous organisés ?

N o t r e m o u v e m e n t e s t

décentralisé : les groupes locaux fonctionnent de façon autonome, dans le cadre défini par nos valeurs et nos décisions communes et de façon horizontale car nous n'avons aucune structure hiérarchique. En 2019, il y avait environ 150 groupes locaux. La période Covid a un peu changé la donne, disons qu'actuellement il y a un groupe dans toutes les grandes agglomérations.

Grenoble capitale verte 2022, vous en pensez quoi ?

Green washing ! Certes à Grenoble on fait des pistes cyclables mais par ailleurs on agrandit l'A480, on continue de construire des centres commerciaux, et le processus de gentrification de certains quartiers populaires se poursuit comme à Berriat Saint-Bruno par exemple...

Vos dernières actions locales ?

Par exemple, nous nous sommes mobilisés pour dénoncer la surconsommation lors du "black Friday", la mise en œuvre de ces grands projets que nous jugeons inutiles polluants, écocides et sans réel intérêt pour la collectivité comme le projet Neyrpic, le projet immobilier de la Buisserate à Saint-Martin-le-Vinoux ou l'agrandissement de l'A 480.

Et la prochaine action prévue ?

La grève mondiale pour le climat le 25 mars ! En pleine campagne d'élection présidentielle, nous sécherons les cours le vendredi 25 mars et serons dans les rues pour une marche intergénérationnelle à laquelle nous invitons tous celles et ceux qui feront grève dans leur secteur ce jour-là. Pour dénoncer l'immobilisme politique et de la société sur la question écologique. A défaut de regarder en haut, forçons nos dirigeants à voir ce qui se passe en bas, chez les jeunes.